

FACE AUX DÉFIS : L'INNOVATION AU SERVICE DE LA FRANCE

2022

2027



COMITÉ
RICHELIEU

INNOVATION & CROISSANCE

Préface



Jean-Pierre Gérault
Président



Jean Delalandre
Délégué général

Prédire ce qui arrivera dans les mois et les années à venir est un exercice périlleux. En revanche, on peut affirmer que les périls sont aujourd'hui nombreux, que les crises en cours sont importantes et que les uns comme les autres constituent un éclairage pour l'avenir.

Crise sanitaire, tensions majeures sur l'énergie, bouleversement climatique, interdépendance et approvisionnement versus souveraineté et réindustrialisation, guerre en Europe... ce contexte n'est pas fantasmé. Il est une réalité qui doit nous faire réagir et qui nous encourage à agir.

Issue de la volonté de cinq dirigeants de PME de défense en 1989, le Comité Richelieu, qui rassemble aujourd'hui des entreprises innovantes dont un tiers est toujours lié aux marchés de défense, n'a jamais cessé de rappeler l'importance pour notre pays de pouvoir compter sur son industrie, d'innover en permanence pour relever les défis de toutes natures et de soutenir les entreprises qui concourent à sa souveraineté dans toutes ses dimensions. En 2022, il maintient le cap en ajoutant que depuis 30 ans, les startups, PME et ETI créent de l'emploi, ne délocalisent pas et sont présentes dans tous les territoires. Elles occupent plus que jamais une place indispensable et complémentaire aux côtés des grandes entreprises et des acteurs publics.

Animé par des convictions profondes, attentif aux vertiges que nous inflige aujourd'hui le monde, le Comité Richelieu propose de prendre, en toutes circonstances, le recul nécessaire pour se projeter sereinement et utilement dans l'avenir. C'est tout le sens de ce livre blanc qui invite les responsables politiques et publics de notre pays à faire le choix de l'innovation pour que la France relève les défis auxquels elle est confrontée.

Introduction

Les défis se multiplient dans notre monde complexe qui, alors même qu'une prise de recul le soulagerait, semble accélérer sans cesse, tête baissée. Paradoxalement et sans que manifestement nous ne prenions la hauteur nécessaire, cette idée et ce monde nous donnent des vertiges. Quelle couleur pour l'économie de la planète ? Rouge, bleu, vert ? Quel rôle pour l'innovation face aux crises et au défi de réindustrialisation ? Quelles places pour les entrepreneurs, la jeunesse apprenante et les travailleurs de toutes générations confondues ? Quelles intelligences pour avancer dans une bonne direction ? Quel futur ?

Chaque élection présidentielle arrive avec son lot de questions, d'urgences et d'ultimatums. Chaque élection présidentielle nous permet d'explorer et d'inventer demain. Issu du monde de la défense, toujours très lié à celui-ci et rassemblant aujourd'hui un large panel d'entreprises innovantes, le Comité Richelieu a pris l'habitude de délivrer à cette occasion la parole, les messages, les attentes et les propositions des entreprises innovantes de notre pays et de se pencher avec attention sur la politique publique de l'innovation en France.

À ce titre, en 2022, nous pouvons affirmer qu'il existe en France une politique publique de l'innovation : financement, fiscalité, commande publique, axes stratégiques, moyens dévolus et administrations. **Nous pouvons également affirmer que cette politique publique s'est renforcée et améliorée au cours des dernières années** dans un climat assumant le rôle des entreprises et de l'innovation au nom des réponses à apporter aux défis de notre temps et au service de la société, de la compétitivité, de la croissance et de l'emploi.

Malgré cela, les dépenses de R&D de la France ne sont pas au niveau de celles de ses partenaires. En 2019, selon l'OCDE, l'Hexagone affectait 2,2 % de son PIB en dépenses de R & D publiques et privées, contre 3,2 % pour l'Allemagne, 3,1 % pour les Etats-Unis et 4,6 % pour la Corée. On peut ajouter que la France a moins dépensé en R & D en 2019 qu'en 2012.

Par ailleurs, la France est devenue l'économie la plus désindustrialisée du G7 avec le Royaume-Uni. Comme l'indique le rapport de France Stratégie remis à l'Assemblée nationale le 19 novembre 2020 : « Depuis 1980 les branches industrielles ont perdu près de la moitié de leurs effectifs (2,2 millions d'emplois) et l'industrie ne représente plus aujourd'hui que 10,3% du total des emplois en France. La part du PIB a reculé de 10 points sur la même période et s'établissait ainsi à 13,4% en 2018, contre 25,7% en Allemagne, 19,7% en Italie ou encore 16,1% en Espagne.

De plus, la tendance générale est que les grands groupes français, à l'exception de quelques secteurs comme l'aéronautique, ont fait le choix de délocaliser plutôt que de monter en gamme. Ainsi, comme l'indiquait le rapport Gallois en 2012, et qui s'est poursuivi au cours des années suivantes, l'industrie a choisi de préserver sa compétitivité prix en comprimant ses marges au détriment de la montée en gamme. Cette situation s'est traduite par un recul des investissements en machine et équipement de 21% entre 2003 et 2015 quand, dans le même temps, ils augmentaient de 19% en Allemagne. Le tissu industriel français étant, plus qu'ailleurs, composé de grandes entreprises, il était davantage en capacité de produire dans des pays à faible coût. Les chiffres et les faits sont là. Ainsi, en comparaison avec ses voisins européens, notre pays a été plus fortement impacté par les délocalisations de sites de production au point que « l'emploi des filiales industrielles à l'étranger des groupes français correspond à 62% de l'emploi dans le secteur industriel en France, contre 52% au Royaume-Uni, 38% en Allemagne, 26% en Italie et 10% en Espagne ». Par ailleurs, la stratégie des groupes français les mène à souffrir d'un déficit aggravé de compétitivité hors prix avec leurs homologues allemands notamment.

Pourtant, il existe bien des actions et mesures visant à contrecarrer cette situation. S'agissant de l'environnement fiscal de toutes les entreprises, une inflexion s'est engagée récemment. Ainsi, la trajectoire a évolué avec, par exemple, la mise en place du CICE ensuite transformé en baisse de charge pérenne et, dans les lois de finances 2021 et 2022, une diminution du taux de l'IS est constatée. Par ailleurs, pour les entreprises innovantes, le CIR et le CII jouent un rôle important sur la compétitivité hors coût et du côté des achats publics, de nombreux dispositifs ont été mis en place depuis 10 ans mais ils ne sont pas politiquement perçus comme un levier de politiques économique et industrielle comme aux Etats-Unis ou en Allemagne. Ainsi, malgré l'effort sur le plan réglementaire, l'achat public innovant demeure bridé du fait notamment de la méconnaissance qu'ont les parties prenantes des nouveaux dispositifs, de la culture des acheteurs publics et des pratiques associées.

Force est de constater que, finalement, le rapport entre le soutien à l'innovation et les prélèvements obligatoires n'est pas favorable à l'industrie dans son ensemble comme le souligne le rapport de France Stratégie présenté en novembre 2020.

Enfin, on notera avec intérêt que les startups, PME et ETI innovantes ne délocalisent pas, créent de l'emploi et sont présentes partout sur le territoire national. En effet, *a contrario* des grands groupes français qui ont, pour la plupart et comparativement, davantage délocalisé que les grands groupes des principaux pays industrialisés du G7, on peut considérer que les startups, PME et ETI françaises ne délocalisent pas. Par ailleurs, l'investissement dans les PME françaises permet de dynamiser le tissu économique local sur l'ensemble du territoire puisque 50% des PME cotées en Bourse, pour ne prendre qu'elles, ont leur siège en dehors de l'Île de France. Il permet également d'accompagner la création d'emplois. Ainsi, entre 2009 et 2019, les ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) ont créé sept fois plus d'emplois en France que les grandes entreprises. Par ailleurs, dans l'édition 2017 de son ouvrage « les entreprises en France », l'INSEE explique que le solde d'emplois salariés entre 2009 et 2015 est positif pour les entreprises de moins de 10 salariés (+ 121 000 équivalents temps plein (ETP)) et pour les unités de 10 à 249 salariés (+ 103 200 ETP), soit 224 500 créations d'emplois pour les seules TPE-PME. Les unités de 250 à 4 999 employés ont créé 89 600 ETP, le bilan est quant à lui négatif pour les unités de 5000 salariés ou plus.

C'est dans ce contexte qu'il faudra intégrer la montée en puissance de la RSE et des critères ESG. Ce sont évidemment des politiques qu'il faut mettre en œuvre et des principes que les entreprises doivent intégrer mais les autorités doivent être vigilantes sur le fait qu'une application trop stricte de critères RSE/ESG peut constituer une entrave au développement et apparaître en contradiction avec une véritable politique de réindustrialisation et/ou de sauvegarde de notre indépendance. Il conviendra de bien combiner les exigences.

En conclusion, il semble indispensable :

- **De prendre conscience de l'importance que joue l'innovation et les entreprises innovantes au service des transformations de la société**, depuis l'impulsion politique en passant par la notion de territoire jusqu'à la relation entre la jeunesse apprenante et l'industrie.
- **De mettre tout en œuvre pour que l'innovation soit un levier pour notre économie et pour la réindustrialisation de la France**, de la fiscalité de production en passant par la fiscalité hors coût jusqu'aux achats publics.
- **De connaître un sursaut sur ce que constituent la souveraineté et l'intérêt national** face aux crises et leurs impacts sur les chaînes d'approvisionnement en passant par les dépendances nouvelles ou encore les potentielles fragilisations de notre base industrielle et technologique de défense (BITD).

Des avancées obtenues au cours des dernières années

Au cours des dernières années, le Comité Richelieu a porté des messages qui ont été entendus par les pouvoirs publics.

Achats publics innovants

Évolution des règles de la commande publique en faveur de l'achat d'innovation : objectif d'achats publics innovants, partenariat d'innovation, passage de 25 000 euros à 10 000 euros d'achats sans mise en concurrence pour les achats d'innovation.

Médiation des entreprises

Extension de la mission du médiateur des entreprises à l'innovation avec des moyens dédiés

Crédit d'Impôt Innovation (CII)

Création du CII en 2013 et alignement de son taux en 2021 sur celui du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) à 30%..

Action PME du ministère des Armées

Création du « Pacte défense PME » du ministère des Armées devenu « Action PME » en 2018.

Jeune entreprise innovante (JEI)

Extension de la durée pendant laquelle une PME peut être qualifiée de Jeune entreprise innovante (JEI) jusqu'au onzième anniversaire de celle-ci (contre 8 précédemment) pour bénéficier de l'exonération des bénéfices.



**Consultez les Livres Blancs
du Comité Richelieu**

Pourcentage de répondants ayant fait l'objet d'un contrôle portant sur leur déclaration de CIR
39% en 2021
50% en 2020

Les enseignements de l'observatoire des startups, PME et ETI : #innovation2021

Le label French Tech s'installe dans le paysage des startup innovantes

En 2016, 19% des répondants déclaraient faire partie de ce label créé en 2014, ils sont 35% aujourd'hui. Seuls 14% des déclarants déclarent ne pas connaître la French Tech en 2021, alors qu'ils étaient 52% en 2014. Enfin, ce label est considéré (59% en 2021 contre 51% en 2020) comme ayant un impact positif sur l'activité des entreprises.

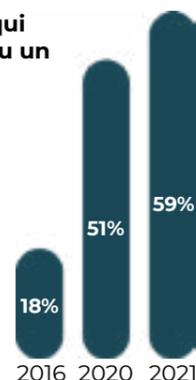
Au-delà de la période de crise, le CIR doit être chaque fois plus accessible, simple et source de confiance pour les entreprises

Bien qu'il s'agisse d'un dispositif installé, 20% estiment manquer de connaissances. Même si leur proportion diminue par rapport à 2020, de nombreuses entreprises éprouvent encore des difficultés à statuer sur l'éligibilité de leur(s) projet(s) au CIR et ne déposent pas de dossier alors que leurs dépenses sont éligibles. Par ailleurs, 44% estiment avoir bénéficié d'un remboursement accéléré de leur créance CIR grâce à la mesure exceptionnelle mise en place pendant la crise de la Covid-19.

Le Crédit Impôt Innovation trouve sa place

67% connaissent ce dispositif créé en 2014. 7% des répondants bénéficient du CII indépendamment du CIR, alors qu'ils n'étaient que 1% l'année passée. CIR et CII sont cumulables et leur complémentarité est mieux comprise : 42% ont remplacé pour tout ou partie leur utilisation du CIR par le CII (contre 16% en 2020). Le CII permet également de déclarer des dépenses qui ne sont pas prises en compte dans le calcul du CIR, c'est ce que confirment 69% des bénéficiaires (contre 32% en 2020).

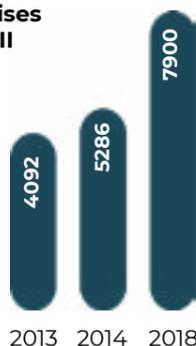
Entreprises pour qui la French Tech a eu un impact positif



Pourcentage de répondants ayant fait l'objet d'un contrôle portant sur leur déclaration de CIR



Nombre d'entreprises bénéficiaires du CII



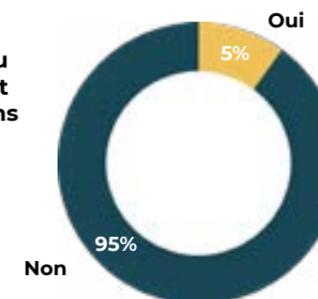
Le statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) : Le dispositif attractif

36% des répondants sont bénéficiaires du statut JEI. Parmi ceux-ci, 81% estiment que le dispositif a eu un impact significatif sur leur activité (ils sont 59% à répondre ainsi lorsqu'on les interroge sur l'impact positif de la French Tech). Cette satisfaction confirme l'efficacité et l'attractivité de ce dispositif ainsi que la nécessité de communiquer auprès des potentiels bénéficiaires qui n'ont pas demandé le statut.

Les dispositifs en faveur de l'achat public innovant : ils existent mais sont méconnus et très peu utilisés

Depuis 2012, un ensemble de dispositifs en faveur de l'achat public innovant a vu le jour. Malheureusement, la pratique ne semble pas favoriser ces achats. En moyenne, plus de 75% ne connaissent pas ces dispositifs et plus de 97% déclarent ne pas en avoir bénéficié. Malgré tout, le dispositif le plus connu (33,9% en 2021 contre 26,4% en 2020) et celui dont ils ont le plus bénéficié (4,8%) se trouve être le plus récent (mis en place en 2019), il s'agit du dispositif d'expérimentation via un marché sans mise en concurrence ni publicité jusqu'à 100 000 euros (HT).

Avez-vous bénéficié du réhaussement (janv 2019) du seuil d'achat public innovant de 25 000 à 100 000€ HT sans mise en concurrence ?



Consultez l'observatoire #Innovation2021 : l'enquête auprès des startups, PME et ETI

L'innovation au service des transformations



Création d'un ministère de l'Innovation et de l'Industrie...

... pour que les entreprises innovantes concourent davantage à la transformation de notre pays

Les retards technologiques de notre pays dans certains domaines ralentissent notre développement et nous placent dans une posture délicate auprès des Américains et Chinois. Par ailleurs, au sein de l'Union européenne, la France se trouve dépassée, notamment par l'Allemagne. Comme indiqué plus haut, les dépenses de R & D de la France ne sont pas au niveau de celles de ses partenaires. C'est pour faire face à ce défi que nous proposons la création d'un ministère de l'Innovation et de l'Industrie. Il regrouperait l'ensemble des acteurs publics chargés de piloter la politique d'innovation et de l'industrie qui souffre actuellement d'un éclatement d'entités sous la tutelle de différentes autorités gouvernementales. Au sein des services du Premier ministre, le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI) coordonne la politique d'investissement de l'Etat. Au sein du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation pilote la stratégie nationale de recherche. A Bercy, la Direction Générale des Entreprises établit les priorités d'action en matière de soutien à l'innovation et d'industrie. Le secrétariat d'Etat au Numérique coordonne la politique nationale en matière d'innovation numérique. Ces entités devaient être avoir un pilotage unique.

La situation actuelle ne permet pas à l'Etat de disposer d'une vision claire de l'écosystème français, de ses failles et de ses besoins. Seul le ministère des Armées se positionne de manière singulière sur ces sujets avec une véritable stratégie industrielle.

À l'étranger, les pays les plus en avance en matière d'innovation et de technologies ont créé des administrations efficaces, c'est le cas notamment de la Corée du Sud, le Japon ou Taiwan. Le ministère de l'Innovation et de l'Industrie dont nous proposons la création serait constitué de toutes les directions ministérielles et interministérielles compétentes en la matière. Il serait être pleinement indépendant, ce qui lui conférerait un grand poids politique. La création d'un ministère de l'Innovation et de l'Industrie aurait pour mission d'incarner, de rationaliser, de simplifier et de coordonner la politique d'innovation et d'industrie de la France.



Mise en place d'un plan national de soutien massif à la réalisation de diagnostics sur la digitalisation des territoires pour les rendre durables et attractifs...

... et pour favoriser l'achat d'innovations par les acteurs publics auprès des startups, PME et ETI.

Il n'existe aujourd'hui, au-delà des objectifs de déploiement des réseaux (fibre, 5G), aucun plan national spécifique d'attention aux territoires s'agissant de sa digitalisation et de sa transformation grâce aux innovations. Les territoires (collectivités et EPCI) sont pourtant confrontés à des enjeux d'attentes nouvelles des administrés dans ce domaine, de gestions des données, de sécurité ou encore d'organisation. Ce plan de soutien à la réalisation de diagnostics viendrait combler un « trou dans la raquette » en complément des nombreuses actions déjà menées dans les territoires au service de leur attractivité.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a vocation à porter cette initiative au même titre que les actions qu'elle mène actuellement en faveur de la transformation [revitalisation des centres-villes, redynamisation du tissu industriel, renforcement de l'accès à l'emploi, aux soins et aux services au public, attractivité économique, couverture numérique du territoire (fixe et mobile)].

Un plan de cette nature aurait le double avantage de répondre, d'une part, aux enjeux d'attractivité et de durabilité des territoires et de favoriser, d'autre part, la recherche de solutions auprès des entreprises innovantes des territoires dans tous les domaines d'activité. Les diagnostics réalisés amèneraient en effet les territoires à investir dans des outils innovants de digitalisation.

Ce plan contribuerait à concrétiser la notion de Small Business Act en encourageant in fine l'achat public innovant auprès des startups, PME et ETI des territoires. Il serait, à ce titre, un outil de soutien à la croissance. Il contribuerait également à transformer nos territoires pour les rendre à la fois plus adaptés aux attentes et plus attractifs.



3

Appui à l'installation de 1000 usines remarquables à horizon 2027...

... pour repenser la relation entre les entreprises innovantes et la société à commencer par la jeunesse apprenante.

Dans l'esprit de la société d'aujourd'hui, pour des raisons parfois légitimes mais pour l'essentiel du fait d'une méconnaissance et de confusions de notre époque, l'usine est déconsidérée, dévalorisée, perçue comme polluante et sans avenir, allant jusqu'à oublier qu'elle est avant tout un lieu de production répondant aux attentes de la société, un lieu d'emploi, un lieu de lien social, un lieu d'innovation, de R&D et d'expérimentation. Combinée au mouvement plus global de désindustrialisation de notre pays (cf. supra) et des faiblesses qu'a révélées la crise de la covid s'agissant de notre dépendance vis-à-vis des grands pays industriels de notre temps (Asie en tête), de nos processus internes, de notre outil de production ou de la chaîne d'approvisionnement, le rapport de notre société à l'usine et à l'industrie doit, en tant que tel, attirer notre attention.

Au-delà des mesures fiscales (alléger les impôts de production) ou du soutien ciblé à l'innovation et à la R&D, il faut travailler dans nos territoires sur la relation entre la société et les PME et ETI industrielles. Comment attirer dans les PME et ETI les hommes et les femmes qui permettent la réindustrialisation de nos territoires et qui feront l'industrie de demain ? Ces entreprises ont besoin de recruter des collaborateurs diversement formés et diplômés, allant pour certains secteurs jusqu'à des doctorants. Confrontées à la perte d'attractivité de certains territoires, à un manque de visibilité et à une concurrence rude face aux grands groupes, les PME et ETI industrielles doivent se repenser tant intrinsèquement que dans leur écosystème pour séduire à nouveau.

En novembre 2018, le ministère de l'Industrie aborde ce sujet, en accompagnant l'exposition, l'usine extraordinaire, au Grand Palais. Cependant cet événement est ponctuel et les grands groupes y occupent la plus grande place. Il ne faut pas oublier que l'usine ne se transporte pas et que les PME et ETI industrielles sont présentes partout dans le pays, des territoires ruraux aux territoires péri-urbains et urbains. Par ailleurs, force est de constater que le monde de l'éducation, pour de nombreuses raisons parfois légitimes et parfois un peu moins, est bien éloigné de la réalité des entreprises.

Alors comment revoir le modèle global de relation de la société, à commencer par la jeunesse apprenante, à l'usine et à l'industrie ? Comment démontrer que l'usine peut être accueillante et peut constituer une opportunité d'avenir ?



Le concept de l'usine remarquable : dépoussiérée et armée d'un discours concret, l'usine s'engage et s'inscrit dans une démarche d'inclusion, de redynamisation des territoires en créant des synergies au sein de son écosystème et en s'emparant d'une expérience pédagogique encore inexploitée. Le principe est d'apprendre à faire ensemble, dirigeants, professeurs et élèves. Accueillis au sein de l'usine, dans une salle intégrant l'équipement pédagogique adéquat, située au milieu de la production, les étudiants ou les élèves ont cours avec leur professeur au cœur même de l'entreprise. Ceux-ci peuvent être ponctués de témoignages et de partage avec les professionnels qui expliquent et font découvrir leur métier (achats, production, export, logistique...). En ouvrant les portes de l'usine au monde de l'éducation, en favorisant ce rapprochement privé-public, et en donnant un outil pédagogique, enseignants et professionnels recréent du lien, apportent une vision terrain. Les regards sur l'industrie changent pour une image porteuse d'avenir.

Ce concept est applicable à de très nombreuses usines qui peuvent aménager et mutualiser des espaces. Il permet également de valoriser le travail des salariés de l'entreprise, de planter les graines de futures collaborations entre toutes les parties prenantes. Ainsi, de leurs côtés, les PME industrielles captent des candidatures de qualité. Un axe prometteur d'employabilité comme le démontrent les 5 expérimentations réalisées en Nouvelle-Aquitaine.

Le Comité Richelieu propose d'accélérer ce mouvement en menant une réflexion au niveau national pour atteindre un objectif de 1000 usines remarquables en France à horizon 2027.

L'innovation au service de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi

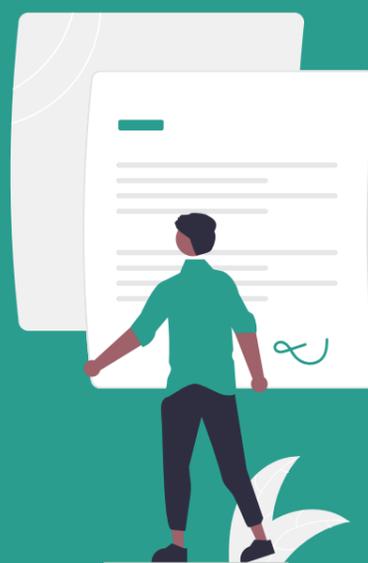


Renforcer le financement de l'innovation par des dispositifs fiscaux mieux orientés

Rehaussement du plafond de dépense maximum pris en compte pour le CII de 400 000 à 1 million d'euros.

Le CII est un bon dispositif qui permet de couvrir un champ complémentaire à celui du CIR. Son taux a été rehaussé de 20% à 30% comme le demandait le Comité Richelieu en 2017 mais le plafond maximum de dépenses considéré demeure à 400 000 euros, ce qui est insuffisamment ambitieux pour qu'un impact significatif puisse être perçu sur la dynamique d'innovation en France. Aussi, le Comité Richelieu propose une évolution du dispositif correspondant à un rehaussement du plafond de dépenses maximum pris en compte pour le CII de 400 000 à 1 million d'euros.

Afin de financer cette mesure ainsi que les autres propositions de ce chapitre, le Comité Richelieu propose que les groupes de sociétés ayant opté pour la consolidation fiscale de leurs résultats voient leurs dépenses de recherches exposées de manière consolidée au niveau du groupe et leur cumul s'apprécier au niveau du groupe (notamment à la limite cumulée de 100 millions d'euros). Pour illustration sur la base des chiffres 2013, la mesure représenterait une économie pour les finances publiques de 530 millions d'euros; les entreprises du CAC40 conserveraient un montant de CIR de 0,68 milliard contre 1 milliard avec la formule actuelle.



Faire de l'achat public innovant un levier de croissance en agissant pour transformer et encourager les pratiques

Le ministère de l'Innovation (cf. supra) pourra suivre avec attention la mise en œuvre et le recours aux règles spécifiques de l'achat public innovant.

Par ailleurs, il convient de favoriser le recours à l'expérimentation (jusqu'à 100 000 euros sans mise en concurrence) en poussant dans les collectivités, les EPIC, les hôpitaux et au sein des services de l'Etat une culture d'achat ouverte sur la base d'expression de besoin issue de réflexions internes.

Enfin, il s'agira de mettre en place un plan de soutien financier à l'expérimentation dans le cadre d'un programme de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.



Évolution du statut de jeune entreprise innovante (JEI) en jeune entreprise innovante et de croissance (JEIC)

Le principe d'un statut privilégié pour les entreprises d'innovation et de croissance nous semble très pertinent et notre bilan du statut de JEI est bon : c'est un dispositif adapté au financement de l'innovation. Basé sur celui de la JEI, le statut de JEIC offrirait à partir de la 3^e année et jusqu'à la perte du statut, la défiscalisation totale de la quote-part des bénéfices affectée à ses fonds propres. Cette évolution permettrait non seulement aux jeunes sociétés de continuer à bénéficier d'un allègement de charges de personnels affectés à la recherche et innovation mais également d'alléger l'imposition sur les bénéfices lorsque ceux-ci sont réinvestis dans la croissance de l'entreprise et la création d'emplois. Enfin, dans le prolongement de cette évolution, une réflexion pourrait être menée sur le plafond de détention (25 %) de la société de la JEI par une autre société, plafond qui limite aujourd'hui mécaniquement la capacité de consolider la société au sein d'un groupe plus large, condition forte pour l'émergence de champions.

L'innovation au service de la souveraineté et de la nation



Poursuivre les actions du ministère des Armées en faveur des PME et ETI de défense

La souveraineté de la France repose en partie sur sa base industrielle et technologique de défense (BITD) ; de son dynamisme et de sa créativité dépendent l'avenir de nos Armées.

Le Pacte Défense PME a vu le jour en 2013 sous l'impulsion Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense. Autour de 40 mesures, l'objectif était alors de s'assurer que les entreprises équipementières et sous-traitantes de la BITD n'allaient pas jouer les variables d'ajustement d'un marché national de l'armement alors sous contrainte de baisses et de coupes budgétaires de plus de plus fréquentes. A ce titre, la signature de conventions bilatérales entre le ministère de la Défense et les sept grands maîtres d'œuvre industriels (MOI) ont permis de rééquilibrer le rapport de force au sein de la BITD et de renforcer les liens au sein des filières de sous-traitance. De même, la mise en place des RAPID, permettant aux PME de financer leurs innovations duales, a été et reste plébiscitée par l'ensemble des acteurs, étatiques et privés.

C'est pourquoi, la décision de Florence Parly, ministre des Armées, de poursuivre l'œuvre de son prédécesseur en instaurant en 2018 un « Plan Action PME » a été très favorablement accueilli par tous les industriels. Ce nouveau dispositif, totalement dans la continuité du précédent, a permis, autour de 25 mesures, de renforcer les succès passés tout en explorant de nouveaux axes. La signature de nouvelles conventions bilatérales avec les MOI, la sanctuarisation du montant alloué aux RAPID dans la Loi de Programmation Militaire LPM de 2018, la création du label « Utilisé par les Armées Françaises », le contrôle du bon comportement des MOI par la surveillance des contrats passés auprès des sous-traitants, ont été autant de succès dans le renforcement de la BITD nationale en vue de rendre plus forte la compétitivité de l'équipe France.

Les cycles économiques de l'industrie de l'armement sont particulièrement longs : il faut en moyenne une vingtaine d'année pour que l'émergence d'une idée se concrétise par sa mise à disposition opérationnelle auprès des Forces Armées. Deux quinquennats successifs ne représentent que la moitié de ce cycle. Disposer d'une BITD cohérente et soudée, où MOI, ETI, PME et startups travaillent de concert est une nécessité absolue dans un monde où réactivité doit rimer avec pérennité, d'autant plus dans le contexte actuel. Le Comité Richelieu propose donc de poursuivre le travail engagé depuis 2013 et relancer, dès la nouvelle présidence, un nouveau dispositif en faveur des PME et ETI de la défense, qui serait à la fois dans la continuité des deux précédents mais également dans l'amélioration de l'existant.



Porter les PME et ETI en Europe et sanctuariser le financement national de l'innovation des entreprises de défense

L'émergence en 2019 du Fond Européen de Défense (FED) a été perçue, au début, comme une opportunité par les MOI français. Du côté des PME et ETI du secteur, la réception a été plus mitigée et, à ce titre, le Comité Richelieu a exprimé des réserves. Le fonctionnement des projets européens est en effet basé sur la « règle des trois pays » : tout projet doit être porté par au moins trois entreprises issues de trois pays membres différents de l'UE. Or l'industrie de défense européenne est hétérogène : peu de pays disposent de MOI de stature internationale et d'une vraie BITD. On peut citer, post Brexit, la France, L'Allemagne et, à moindre mesure, l'Italie. Pour la chaîne de sous-traitance française, le risque était donc de voir une déliquescence de notre BITD au profit de concurrents étrangers, où, par ailleurs, le coût du travail est nettement inférieur au nôtre, en particulier à l'Est de l'Europe.

Ce risque est aujourd'hui devenu une réalité. Il est en effet fortement conseillé aux MOI français de travailler, dès la recherche amont, en partenariat avec la sous-traitance étrangère afin de constituer des positions qui permettront demain de gagner des contrats auprès des pays cibles.

Si cela peut répondre aux attentes des MOI, cela ne se fera qu'au détriment de notre BITD qui risque de se déliter au profit d'autres entreprises européennes qui constitueront ainsi, à moindre frais, une vraie BITD concurrente de la nôtre. Comme nous le rappelions (cf. supra) confondre l'intérêt des grands-groupes français avec l'intérêt économique national peut être scabreux. Cela engendrera, arithmétiquement, une perte d'emploi sur notre territoire ainsi qu'une évidente perte de souveraineté. Cela risque également d'impacter nos parts de marché à l'international. L'industrie d'armement reste en effet un commerce spécifique où l'exportation relève de la dérogation. Les Etats membres de l'UE ne partagent pas tous les mêmes visions géopolitiques : un pays où il est possible d'exporter depuis la France n'est pas toujours vu comme acceptable par les autres. Cela étant dit, le contexte dans lequel l'Europe est plongée depuis l'attaque de l'Ukraine par la Russie peut avoir un impact sur les lignes actuelles. Reste à savoir dans quelles directions et dans quelles proportions.

Il convient donc de rester mesuré quant aux possibilités offertes par le FED. Tout d'abord, le financement européen ne saurait se soustraire au financement national. Pour les PME, le dispositif RAPID doit être sanctuarisé, aucune subvention européenne ne saurait le remplacer. Les « call PME » du FED sont alloués d'un montant annuel pour toute l'UE qui est équivalent à celui des seuls RAPID sur le sol national. De plus, leur complexité administrative intrinsèque les rend aussi rédhibitoires du besoin de réactivité inhérent au processus d'innovation. Ensuite, la DGA/DI se doit de porter les PME françaises auprès des MOI européens, en particulier allemands et italiens. Or il y a aujourd'hui un frein schizophrénique qui limite ce possible portage : apporter la technologie française auprès des MOI européens concurrents des nôtres est vu comme une perte d'avantage concurrentiel pour les MOI français. C'est pourquoi les PME de la BITD sont demandeuses de missions internationales pilotées par la DGA/DI (comme ce fut le cas dans le passé pour des pays asiatiques ou du Moyen-Orient) dans les pays européens disposant de MOI capables de monter des projets FED. Enfin, la France doit établir un juste équilibre entre le développement d'une défense à l'échelle européenne et le juste souci de souveraineté.



Veiller à ce que le savoir-faire des PME et ETI ne soit pas transféré sans contrôle lors des opérations d'offsets

Souvent les contrats importants signés à l'export par les grands groupes français comportent des clauses de compensation qui imposent le transfert de technologies et de fabrication dans le pays acheteur. Les grands comptes ont tendance à privilégier le transfert des activités de leurs sous-traitants, souvent des PME, sans qu'il n'y ait aucun contrôle sur l'équilibre entre les parts respectives des uns et des autres. Le Comité Richelieu propose la création d'une instance étatique dont le rôle serait :

- de contrôler que les activités transférées ne présentent pas un danger pour notre souveraineté.
- de s'assurer que les activités transférées ne remettent pas cause notre politique de réindustrialisation.
- de garantir un équilibre (selon une règle à définir) dans les parts respectives des activités transférées des grands comptes.



L'enjeu d'un cloud souverain : appui à la constitution de leaders mondiaux en Europe

Le 17 mai 2021 le Gouvernement français présentait les enjeux en matière de souveraineté des données pour les entreprises françaises et européennes, dont les PME. Le Comité Richelieu souscrit intégralement à la formulation de ces enjeux, tant au niveau de la souveraineté liée au stockage et protection des données personnelles et d'entreprises que de la compétitivité retirée de leur exploitation par les meilleurs services digitaux du marché. Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement a présenté un label « Cloud de confiance » qui s'inscrit dans la démarche européenne « Gaia-X ». Ce label permet l'émergence d'offres alliant protection sécuritaire et juridique pour les données des entreprises, et l'accès aux meilleures technologies US pour le Cloud sous forme de licences au bénéfice des opérateurs européens. Pour les années de relance à venir des investissements massifs sont par ailleurs consacrés à l'émergence d'une filière technologique européenne du Cloud. L'administration française met en place sa doctrine de « Cloud au centre », qui devient désormais son seul mode d'hébergement. Celui-ci fera appel à des prestations externes labellisées « Cloud de confiance » d'une part, et à deux infrastructures clouds internes, à vocation interministérielle, régaliennes et de souveraineté d'autre part.

Or l'administration bénéficie d'ores et déjà d'accomplissements technologiques, juridiques et de gouvernance en matière d'infrastructures de collecte, stockage et valorisation de données sensibles. Tel le programme pionnier ARTEMIS du ministère des Armées, qui implique un large ensemble d'offres et savoir-faire nationaux publics et privés - dont des PME de défense et d'innovation digitale - pour créer une infrastructure à vocation souveraine et interministérielle.

Le Comité Richelieu préconise de s'appuyer sur les acquis technologiques, industriels et de gouvernance de la plate-forme ARTEMIS pour la constitution d'un des deux clouds internes à l'administration. Le cloud à vocation interministérielle du ministère de l'Intérieur nous semble un cas d'usage prioritaire pour bénéficier des accomplissements d'ARTEMIS, afin de permettre, par l'exemple concret de la mobilisation de la puissance publique, de faire émerger une filière industrielle française de grands intégrateurs technologiques et d'un panel élargi de PME et startups innovantes du domaine. Ce premier pas fédérateur élargira et renforcera la crédibilité des offres technologiques pour outiller la stratégie du cloud souverain étatique et privé, nationale et cohérente avec la démarche de souveraineté numérique européenne.





+33 6 44 23 53 99
www.comite-richelieu.org



COMITÉ
RICHELIEU
INNOVATION & CROISSANCE